



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 4278 du 28/01/2013

Projet CAPELO - Introduction des demandes de pension à charge du Trésor public

Réseaux et niveaux concernés

Fédération Wallonie- Bruxelles

Libre subventionné

libre confessionnel

libre non confessionnel)

Officiel subventionné

Niveaux :

Type de circulaire

Circulaire administrative

Circulaire informative

Période de validité

A partir du 01/01/2013

Du au

Documents à renvoyer

Oui

Date limite :

Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Destinataires de la circulaire

- A Monsieur le Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'enseignement;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements libres subventionnés ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des internats et des homes d'accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs des centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Membres des services d'inspection.

Pour information :

- Aux Fédérations de pouvoirs organisateurs ;
- Aux Syndicats du personnel enseignant ainsi que du personnel ouvrier et administratif.

Signataire

Ministre / Administration générale des Personnels de l'enseignement – Alain BERGER
Administration :

Personnes de contact

Service ou Association : Administration générale des Personnels de l'enseignement – Service général de coordination, de conception et des relations sociales

Nom et prénom	Téléphone	Email
Verdy Jean-Louis	02/413-29-85	jean-louis.verdy@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Le Service des Pensions du Secteur Public (SdPSP), organisme fédéral, traite les demandes de pension de retraite des membres du personnel du secteur public qui, au cours de leur carrière, ont été admis à la nomination ou à l'engagement à titre définitif et qui peuvent en conséquence prétendre à une pension de retraite à charge du Trésor public.

Depuis le 1er janvier 2011, ce service a instauré un système de transmission électronique des données de carrière dans le but, à terme, de traiter plus rapidement les demandes de pension mais également d'avoir la capacité d'informer de manière efficiente toute personne désireuse d'obtenir un aperçu de sa carrière ou une estimation du montant de sa future pension de retraite.

Ce projet, dénommé « CAPELO » (Carrière publique électronique), nécessite la collaboration des employeurs du secteur public et de facto de l'Administration Générale des Personnels de l'Enseignement (AGPE).

La première implication des employeurs consiste, à partir du 1er janvier 2011, en la transmission, au moyen d'une déclaration trimestrielle, des données de carrière et de traitement de l'ensemble des membres du personnel en fonction qu'il soit contractuel, temporaire, stagiaire ou définitif. Ces données constitueront une base de données utiles au calcul des périodes admissibles en matière de pension et du montant de la pension de retraite du travailleur.

D'autre part, chaque employeur est également sollicité afin de récolter l'ensemble des données historiques de carrière des prestations effectuées dans le secteur public avant le 1er janvier 2011 pour l'ensemble des membres du personnel qu'il occupait à cette date.

La notion d'employeur fait ici référence à l'Administration générale des Personnels de l'enseignement en sa qualité de débiteur des traitements ou subventions-traitements et de déclarant des données de carrière auprès de l'O.N.S.S. pour le personnel enseignant et assimilé.

Concernant l'enseignement subventionné par la Fédération Wallonie Bruxelles, la précision ci-dessus est faite sans préjudice de la notion d'employeur dans son acception reprise en droit du travail.

Cette deuxième partie du projet nécessite une charge de travail considérable pour l'AGPE tenant compte du nombre de membre du personnel enseignant et assimilé qu'elle gère (environ 125.000 personnes).

La déclaration des données historiques de carrière a débuté en ce mois d'août 2012 pour les membres du personnel qui ont déjà introduit une demande de pension et dont la date de prise de cours se situe à partir du 1^{er} janvier 2013 (les demandes de pension dont la date de prise de cours se situe avant cette date ont été instruites sur document papier).

Le SdPSP, après réception des données historiques de carrière, transmettra à chaque membre du personnel un aperçu de carrière portant sur les périodes antérieures au 31 décembre 2010. Un délai de trois mois permettra de contester tout ou partie de l'attestation. Cette éventuelle contestation se fera auprès du service de l'AGPE qui a transmis les données de carrière et dont les coordonnées seront reprises sur la lettre qui accompagnera l'aperçu transmis par le SdPSP.

➤ **Comment dorénavant introduire une demande de pension de retraite à charge du Trésor public ?**

Le membre du personnel qui souhaite introduire une demande de pension de retraite, quel qu'en soit le type : pension à la demande, de survie, différée, d'office, etc..., est tenu de respecter la procédure suivante :

1) Introduire, un an avant la date de prise de cours souhaitée, sa demande de pension directement auprès du SdPSP via le formulaire "demande de pension de retraite" disponible en téléchargement sur le site internet du SdPSP (<http://www.sdpsp.be>). Ce document peut également être réclamé par téléphone au numéro spécial pension "1765" (numéro gratuit) ou par courrier auprès du SdPSP, Place Victor Horta 40 - boîte 30, 1060 BRUXELLES.

Cette procédure enclenchera l'instruction du dossier par le SdPSP ;

2) Informer obligatoirement son Pouvoir organisateur et chaque établissement scolaire où il est affecté de sa demande de pension de retraite au moyen d'une copie du document papier par lequel il aura introduit sa demande de pension visée sous 1. ;

3) Compléter l'Etat de services (document ci-annexé), en ce compris les éventuels services prestés chez d'autres employeurs du secteur public, afin de sécuriser les données historiques au moment de la pension, et le transmettre à la Direction en charge de son dossier et dont les coordonnées sont reprises en annexe.

A cet état de service, le membre du personnel veillera à joindre une copie du document papier par lequel il aura introduit sa demande de pension visée sous 1.

Merci de transmettre cette information à tous les membres du personnel de votre établissement.

L'Administrateur général

Alain BERGER

**DEMANDE DE PENSION DE RETRAITE A CHARGE DU TRESOR PUBLIC
AVEC PRISE DE COURS LE ⁽¹⁾**

..... / /

ETAT DE SERVICES

IDENTIFICATION

Matricule :

NISS ⁽²⁾ :

Nom :

Prénom :

Adresse : Rue n°

CP : Localité :

Téléphone : /

GSM : /

DIPLÔME(S) (UNIVERSITAIRE(S) ET/OU AUTRES ETUDES POST-SECONDAIRE(S))

INTITULE	DATE D'OBTENTION	DUREE LEGALE DES ETUDES ⁽³⁾

SERVICES MILITAIRES OU SERVICES EN TANT QU'OBJECTEUR DE CONSCIENCE ⁽⁴⁾

LIEU	DEBUT	FIN

DERNIER(S) ETABLISSEMENT(S) ⁽⁵⁾

Dénomination :

Adresse : Rue n°

CP : Localité :

Téléphone : /

Dénomination :

Adresse : Rue n°

CP : Localité :

Téléphone : /

¹ Annexer une copie de votre demande de pension introduite auprès du SdPSP.

² = n° de registre national disponible sur la carte SIS ou au verso de la carte d'identité.

³ Nombre d'années requises pour l'obtention du diplôme au moment des études.

⁴ Information disponible auprès de votre Administration Communale

⁵ Il s'agit du ou des établissement(s) dans le(s)quel(s) vous êtes affectés à titre définitif
Ajouter une annexe si plus de deux établissements.

RELEVÉ DE LA CARRIÈRE – SERVICES PRESTES DANS LE SECTEUR PUBLIC ⁽⁶⁾

Dénomination et lieu des fonctions	Période		Charge horaire ⁽⁷⁾	Statut ⁽⁸⁾
	Du	Au		

⁶ Enseignement ou CPMS organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie Bruxelles, Ministères, Communes, ...
Joindre les attestations de services établies par ces employeurs.

⁷ Fraction dont le dénominateur correspond à l'horaire complet et le numérateur à l'horaire de base (hors absences).

⁸ Contractuel (indiquer le type de contrat – CDI, Activa, ACS, APE, PTP, ...) Temporaire, Stagiaire ou Définitif.

RELEVÉ DE LA CARRIÈRE – SERVICES PRESTES DANS LE SECTEUR PUBLIC (SUITE)

Dénomination et lieu des fonctions	Période		Charge horaire	Statut
	Du	Au		

REMARQUE(S)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

RELEVÉ DE LA CARRIÈRE – CONGES, ABSENCES, DISPONIBILITÉS ⁽⁹⁾

Intitulé	Période		Heures prestées (10)
	Du	Au	

CERTIFIÉ SINCÈRE ET COMPLET**DATE ET SIGNATURE + MENTION « LU ET
APPROUVE » DU MEMBRE DU PERSONNEL****CASE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION**

⁹ Dans le cas d'une interruption de la carrière professionnelle, il y a lieu de préciser quelle période a été validée pour la pension et joindre également la copie de l'attestation de validation.

¹⁰ Indiquer le nombre d'heures encore prestées. En cas d'absence totale indiquer « 00 ».

ENSEIGNEMENT ORGANISE PAR LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

1. Membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, psychologique ou social (à l'exclusion des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des établissements d'enseignement artistique)

➤ en fonction dans la Province du Brabant wallon

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général de gestion des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Direction du Brabant wallon
Rue Emile Vandervelde 3 – 2^{ème} étage - 1400 Nivelles
A l'attention de Madame Kim LUU, Directrice
Tél. : 067/64.47.27 - Fax : 067.64.47.30
Mail : kim.luu@cfwb.be

➤ en fonction à Bruxelles-Capitale

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général de gestion des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Direction de Bruxelles-Capitale
Rue du Meiboom, 18 - 1000 Bruxelles
A l'attention de Monsieur Pierre LAMBERT, Directeur f.f.
Tél. : 02/500 48 08 - Fax : 02/500 48 76
Mail : pierre.lambert@cfwb.be

➤ en fonction dans la Province de Hainaut

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général de gestion des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Direction du Hainaut
Boulevard Tirou, 185 - 3^{ème} étage - 6000 Charleroi
A l'attention de Monsieur Xavier GILLARD, Directeur a.i.
Tél. : 071/58 53 74 - Fax : 071/32 68 99
Mail : xavier.gillard@cfwb.be

➤ en fonction dans la Province de Liège

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général de gestion des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Direction de Liège
Rue d'Ougrée 65 - 2^{ème} étage - 4031 Angleur
A l'attention de Madame Emmanuelle WINDELS, Directrice
Tél. : 04/364 13.79 - Fax : 04/364 13 12
Mail : emmanuelle.windels@cfwb.be

➤ **en fonction dans la Province du Luxembourg**

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général de gestion des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Direction du Luxembourg
Rue Van Opré, 76 - 5100 Jambes
A l'attention de Monsieur Philippe ROUSSEAU, Responsable
Tél. : 081/50.10.10 - Fax : 081/31.21.77
Mail : philippe.rousseau@cfwb.be

➤ **en fonction dans la Province de Namur**

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général de gestion des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Direction de Namur
Avenue Gouverneur Bovesse 41 (4^{ème} étage) - 5100 Jambes
A l'attention de Madame Delphine POUPE, Directrice f.f.
Tél. : 081/82.49.60 - Fax : 081/30.53.93
Mail : delphine.poupe@cfwb.be

2. Membres des personnels directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation des établissements d'enseignement artistique

Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général de gestion des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Direction de coordination
Boulevard Léopold II 44 – Bureau 3E310 - 1080 Bruxelles
A l'attention de Monsieur Jean-Luc DUVIVIER, Directeur f.f.
Tél. : 02/413.36.44 - Fax : 02/413 39 35
Mail : jean-luc.duvivier@cfwb.be

3. Membres du personnel des services d'inspection

Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général de gestion des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Direction de coordination
Boulevard Léopold II 44 – Bureau 3E310 - 1080 Bruxelles
A l'attention de Monsieur Jean-Luc DUVIVIER, Directeur f.f.
Tél. : 02/413.36.44 - Fax : 02/413 39 35
Mail : jean-luc.duvivier@cfwb.be

4. Membres du personnel technique des Centres Psycho-Médico-Sociaux

Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général de gestion des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Direction de Bruxelles-Capitale
Rue du Meiboom, 16 - 18 - 1000 Bruxelles
A l'attention de Monsieur Pierre-François DEFER, Attaché
Tél. : 02/500.33.39 - Fax : 02/500.48.76
Mail : pierre-francois.defer@cfwb.be

ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNE PAR LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

1. Membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, psychologique ou social dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ordinaire et spécialisé

➤ en fonction dans l'arrondissement de Bruxelles

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction de Bruxelles
Rue du Meiboom, 16-18 - 1000 Bruxelles

A l'attention de Madame Martine POISSEROUX, enseignement secondaire
Tél. : 02/413.34.71 - Fax : 02/413.39.14
Mail : martine.poisseroux@cfwb.be

A l'attention de Monsieur Yvon BEUGNIES, enseignement fondamental
Tél. : 02/413.38.89 - Fax : 02/413.39.14
Mail : yvon.beugnies@cfwb.be

➤ en fonction dans la Province de Hainaut

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction du Hainaut
Rue du Chemin de Fer 433
7000 Mons

A l'attention de Madame Yvette BOISDEQUIN - Coordination générale
Tel. 065/55.56.06 - Fax : 065/35 24 54
Mail : yvette.boisdequin@cfwb.be

Madame Kathleen WAUCQUEZ, enseignement secondaire libre
Tél. : 065/55.56.55 - Fax : 065/33.96.98
Mail : kathleen.waucquez@cfwb.be

Monsieur Arnaud CAMES, enseignement secondaire officiel
Tél. : 065/55.56.81 - Fax : 065/33.96.99
Mail : arnaud.cames@cfwb.be

Madame Julianne FOUCART, enseignement fondamental ordinaire
Tél. : 065/55.56.51 - Fax : 065/35.24.54
Mail : julianne.foucart@cfwb.be

Monsieur Jean-Marie GUILMOT, enseignement spécialisé
Tél. : 065/55.56.32 - Fax : 065/34.94.61
Mail : jean-marie.guilmot@cfwb.be

➤ **en fonction dans la Province de Liège**

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction de Liège
Rue d'Ougrée 65 - 4031 Angleur
A l'attention de Madame Viviane LAMBERTS, Directrice
Tél. : 04/364 13 26 - Fax : 04/364 13 02
Mail : viviane.lamberts@cfwb.be

➤ **en fonction dans la Province du Luxembourg**

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction du Luxembourg
Avenue Tesch 61 - 6700 Arlon
A l'attention de Madame Françoise MORIS, Responsable
Tél. : 063/22 05 66 - Fax : 063/22 05 69
Mail : francoise.moris@cfwb.be

(Remarque : pour l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé, voir les coordonnées de la Province de Namur.)

➤ **en fonction dans la Province de Namur**

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction de Namur
Avenue Gouverneur Bovesse 41 - 5100 Jambes
A l'attention de Madame Monique LAMOULINE
Tél. : 081/82.49.30 - Fax : 081/30.94.12 (ens. primaire)
Fax : 081/30.29.62 (ens. secondaire)
Mail : monique.lamouline@cfwb.be

➤ **en fonction dans la Province du Brabant wallon**

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction du Brabant wallon
Rue Vandervelde 3 - 1400 Nivelles
A l'attention de Monsieur Claude DE MUYTER, Responsable
Tél. : 067/64.47.09 - Fax : 067/89 02 98
Mail : claude.demuyter@cfwb.be

2. Membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, psychologique ou social dans l'enseignement supérieur, artistique et de promotion sociale

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction de l'Enseignement non obligatoire
Espace 27 Septembre - Bloc E
Boulevard Léopold II 44 - 1080 Bruxelles
A l'attention de Madame Annabelle PETIT- Bur. 2E255, Directrice
Tél. : 02/413.23.26 - Fax : 02/413.25.87
Mail : annabelle.petit@cfwb.be

3. Membres des personnels des Centres Psycho-Médico-Sociaux

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné
Direction de l'Enseignement non obligatoire
Espace 27 Septembre - Bloc E
Boulevard Léopold II 44 - 1080 Bruxelles
A l'attention de Madame Annabelle PETIT- Bur. 2E255, Directrice
Tél. : 02/413.23.26 - Fax : 02/413.25.87
Mail : annabelle.petit@cfwb.be